



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 OCTOBRE 2019

Le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie de Les Avanchers-Valmorel le 14 octobre 2019 à vingt heures, sous la présidence de Jean-Michel VORGER, Maire.

Étaient présents : Jean-Louis BAZIN ; Mathieu CHENAL ; Jean-Christophe GROGNIET ; Samuel LEDANOIS ; Jean-Christophe MARTIN ; Pierre MERMIN ; Erika PIANI ; Annie RELIER ; Annie RELIER-TISSERAND ; Sylvie THOMAS ; Annie VANDEKERCKHOVE ; Jean-Michel VORGER

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Marie GUNIE ; Julie PONT

Le Conseil a choisi pour secrétaire Erika PIANI

Le compte-rendu du 19 août 2019 est adopté à l'unanimité des membres présents.

FINANCES

1 – DECISION MODIFICATIVE n°4

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, décide à l'unanimité d'effectuer des modifications sur les dépenses d'investissement – BP 2019, qui s'équilibrent à 0€ :

Investissement	Dépenses	
	Augmentation de crédits	Diminution de crédits
Cpte 2151 – Réseaux de voirie	11 000.00	
Cpte 21578 – Matériel et outillage de voirie	30 000.00	
Cpte 2315 – op 110 – Voiries diverses		12 000.00
Cpte 2315 – op 111 – Enrobés		29 000.00

2 – TARIFS SECOURS SUR PISTE 2019/2020

Le Conseil approuve les tarifs de frais de secours sur pistes pour la saison 2019/2020 ainsi qu'il suit :

- **1^{ère} catégorie** – Front de neige **59 euros**
- **2^{ème} catégorie** – Zone rapprochée **397 euros**
- **3^{ème} catégorie** – Zone éloignée **562 euros**
- **4^{ème} catégorie** – Hors-pistes **943 euros**
- **5^{ème} catégorie** - Frais de secours hors-piste situés dans des secteurs éloignés, accessibles ou non gravitairement par remontée mécanique, caravanes de secours, recherches de nuit, etc... donnant lieu à facturation sur la base des coûts horaires suivants :
- Coût / heure de personnel pisteur secouriste **45 euros**
- Coût / heure de chenillette (avec chauffeur) **173.50 euros**
- Coût / heure de scooter (avec chauffeur) **71 euros**
- Transport sanitaire bas de piste vers Centre hospitalier le plus proche **210 euros**
- Le taux de TVA appliqué à ce jour est de 10 %

3 – TARIFS SECOURS HELIPORTES 2019/2020

Le Conseil approuve le tarif des secours hélicoptérés pour la saison d'hiver 2019/2020 à 56.90 € TTC/minute de vol, par convention avec la société SAF Hélicoptères.

4 – MODIFICATION TARIF LOYER APPARTEMENT LES POMMIERS

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée qu'il est nécessaire de déterminer un loyer pour l'appartement situé aux Pommiers, qui sera affecté à de la location saisonnière:

- Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

FIXE à 700 €/mois hors charges le loyer de l'appartement situé aux Pommiers



PERSONNEL

1 – ASTREINTES SAISON HIVER 2019-2020

Le conseil :

FIXE les dates et la liste du personnel bénéficiaire de l'indemnité d'astreinte d'exploitation suivant le Décret 2015-415 du 14 avril 2015

Astreinte Week-end - montant de 116.20 € - du 08 au 11 Novembre 2019

Monsieur PETEX Noël	Agent de maîtrise principal
Monsieur PETEX Gilles	Adjoint technique principal 1 ^{ère} Classe

Astreinte semaine complète - montant de 159.20 €/semaine au personnel chargé du déneigement :

20 semaines entre le 25 Novembre 2019 et le 19 avril 2020

Monsieur PETEX Noël	Agent de maîtrise principal
Monsieur PETEX Gilles	Adjoint technique principal 1 ^{ère} Classe

16 semaines entre le 02 décembre 2019 et le 19 avril 2020

Monsieur ROBIN Philippe	Adjoint technique principal 2 ^{ème} Classe
Monsieur DESCHAMPS Bernard	Adjoint technique principal 1 ^{ère} Classe
Monsieur DECOMBARD Eric	Adjoint Technique

6 ouvriers polyvalents saisonniers chauffeurs déneigement

18 semaines entre le 16 décembre 2019 et le 19 avril 2020

Monsieur PROUTEAU Vincent	Adjoint Technique
---------------------------	-------------------

12 semaines entre le 16 décembre 2019 et le 19 avril 2020

Monsieur COMBREAS Florian	Adjoint technique principal 2 ^{ème} Classe
---------------------------	---

Astreinte de sécurité - semaine complète - montant de 121 €/semaine au chef de poste de Police municipale

18 semaines entre le 16 décembre 2019 et le 19 avril 2020

Madame Gaëlle D'HERIN	Brigadier Chef Principal
-----------------------	--------------------------

FONCIER

1 – ACQUISITION au DEPARTEMENT DE LA SAVOIE

Monsieur le Maire porte à la connaissance du conseil municipal la proposition du Département de la Savoie de procéder à l'acquisition à l'Euro Symbolique d'un délaissé de domaine public en bordure de la RD 95 au niveau du hameau de Cornet. Le conseil autorise Monsieur le Maire à procéder à l'acquisition foncière à l'Euro symbolique de la parcelle cadastrée ZL 441 lieu-dit « le Cornet », d'une superficie de 147 m².

Précise que les frais d'acte seront à la charge de la collectivité.

2 – ECHANGE AVEC MURAT Marie-Claude

Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal la proposition d'échange avec Mme MURAT Marie-Claude, dans le cadre des travaux d'aménagement du Chemin de Saint Roch et la nécessité d'élargir le chemin à 2m50 :

- Apport MURAT Marie-Claude : parcelle ZK 799 d'une superficie de 1 m²
- Apport commune : Délaissé de voirie – parcelle ZK 801 d'une superficie de 6 m²

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

- Prend acte du déclassement du domaine public cette portion de délaissé de voirie
- Approuve l'échange proposé
- Précise que chacun des biens échangés sont évalués à la même somme; en conséquence, le présent échange se fait sans soulte.
- Dit que les frais d'établissement de l'acte seront à la charge de la Commune



3 – MODIFICATION ACQUISITION à CHARLET Luce

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le 08/04/2019 a été délibéré l'acquisition à titre gratuit à Madame CHARLET Luce de la parcelle cadastrée ZK 794 lieu-dit « Chemin de Saint Roch », d'une superficie de 13 m². Il convient cependant de modifier cette délibération : suite à une renumérotation cadastrale, la parcelle susmentionnée est désormais cadastrée ZK 803.

AFFAIRES ET QUESTIONS DIVERSES

1 – CONVENTION CAPTAGE SOURCE ET CONDUITE D'EAU EN FORET COMMUNALE

Monsieur le Maire informe le conseil que la commune est amenée à signer des conventions d'occupation de terrain pour le captage de source et le passage de conduites d'eau dans la forêt communale pour l'alimentation de chalets d'alpage. Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet de renouvellement de la convention établie avec l'ONF et Monsieur Michel MERMIN pour l'alimentation d'un chalet Hameau de Plan Vieux sur la parcelle E 659, parcelle forestière G. Cette convention prend effet au 1^{er} janvier 2018 et est conclue pour une durée de 12 ans. Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer cette convention.

2 – CONVENTION PASSAGE PISTE DE SKI EN FORET COMMUNALE

Monsieur le Maire informe le conseil de la convention établie avec l'ONF et la CCVA, pour le passage d'une piste de ski en forêt communale de la Rupéry relevant du régime forestier, parcelles E 467 et E 466, parcelles forestières 10 et 13. Cette convention prend effet au 1^{er} janvier 2017 et est conclue pour une durée de 12 ans. Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer cette convention.

3 – CONVENTION CDG intervention sur dossiers de retraite

Monsieur le Maire expose au conseil municipal le projet d'avenant à la convention avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale pour le contrôle des dossiers de retraite à demande. Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer cet avenant prolongeant pour une durée de 1 an à compter du 1^{er} janvier 2019 la convention initiale.

3 – AFFAIRES DIVERSES

Le conseil entend:

Jean-Michel VORGER : une étude concernant des travaux de mise aux normes et rénovation de la salle des fêtes est en cours. Les travaux auront lieu en 2020.

Jean-Louis BAZIN : informe des travaux en cours sur la commune et entre autre les travaux de réhabilitation de réseaux d'adduction en eau potable au Meiller, les travaux d'enrobés sont en cours de finition.

Les travaux de rénovation et d'amélioration de l'éclairage public sont en cours. Quelques perturbations de l'éclairage public peuvent avoir lieu le temps des travaux.

Jean-Christophe MARTIN : regrette l'épandage de lisier à toute proximité des bâtiments de la station alors que de nombreux propriétaires viennent régulièrement séjourner.

Pierre MERMIN : informe de la présence de la station de Valmorel au Roc d'Azur, 1er événement de VTT au monde, rassemblant l'ensemble des acteurs du cycle et du VTT, professionnels et amateurs

Samuel LEDANOIS : informe que la 2^{ème} édition de E-Wax Festival aura lieu les 10, 11 et 12 avril 2020, et sera entièrement produit et financé par la société LM Production.

Information : Pré-ouverture du domaine skiable de Valmorel le 14 décembre 2019 avec la télécabine Pierrafort et à partir du 16 décembre ouverture partielle (Télécabine Pierrafort – Télésièges Mottet, Morel Altispace, Biollène)

La séance est levée à 21h30